

De la LOTI à la loi d'orientation des mobilités

Invitation

A une table ronde sur le contenu de cette loi

Date : Lundi 26 mars de 18h00 à 21h00

Lieu : EMD, Ecole de Management, à proximité de la gare de Marseille Saint Charles

[Inscrivez-vous maintenant !](#)

Ils interviendront dans cette table ronde :



Jean Marc Zulesi, député des Bouches du Rhône

En octobre 2017, il est chargé de présider les ateliers de l'innovation dans le cadre des assises de la mobilité qui devrait déboucher sur une loi d'orientation des mobilités en 2018.

En novembre 2017, il est nommé aux conseils d'administration du Fond pour le développement de l'intermodalité dans les transports et du Haut comité du système de transport ferroviaire



Jean Pierre Serrus, Vice-Président de la Métropole AMP

Il est délégué aux transports et aux infrastructures de la Métropole, Maire de la Roque d'Anthéron



Claude Steinmetz, Directeur ferroviaire France de Transdev

Il est également le président de Transdev Aéroport Liaisons (CDGVAL) et de la Société générale de chemins de fer et de transports automobiles (CFTA). Il assure la présidence de l'Association française du rail (AFRA).



Christophe Cortambert, Président de l'association Cap au Nord
Entreprendre

250 entreprises adhérentes

<http://www.capaunord.fr/>



Gilles Marcel, Président de NOSTER PACA

Il est également Président de France Nature Environnement PACA qui fédère 250 associations représentant 15 000 adhérents

NOSTER PACA est la principale association d'usagers sur la région. Le réseau associatif a mis à la disposition des usagers une application <http://nos-transports-paca.fr/#/>



Jean Yves Petit, Président de RAMDAM

Coordination de 6 associations (ADAVA, pays d'Aix, Action Vélo, pays d'Aubagne, LVDE, pays d'Istres et Martigues, APROVEL, pays salonnais, CVV et Vélo Sapiens, Marseille). Ce réseau associatif agit en faveur des modes de transports alternatifs dont le vélo. Travaille sur un réseau cyclable métropolitain

Il est membre du CESER PACA, président de la commission développement soutenable, environnement, climat, énergie.

Cette table ronde sera animée par :



Gilles Dansart, journaliste, spécialiste des transports

Fondateur / Directeur de Mobilettre <http://www.mobilettre.com/>



La **Loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI)**, est la loi fondamentale d'organisation des **services publics** de transport en **France**. Elle est publiée le 30 décembre 1982. Elle affirme un droit au transport devant permettre de se déplacer « dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de prix ainsi que de coûts pour la collectivité ». Elle a été recodifiée dans le code des transports en décembre 2010.

La LOTI clarifie également les relations entre **autorités organisatrices** et opérateurs en imposant la passation d'un contrat entre les deux parties. La recherche du meilleur coût pour l'autorité organisatrice et ce principe de conventionnement ont préparé le terrain pour l'application en 1993 de la « **Loi Sapin** ».

- En quoi la LOTI ne répond plus aux enjeux de mobilités actuelles mais également aux enjeux climatiques, environnementaux, économiques et de financement ?

- *Avec la publication des rapports du Conseil d'Orientation des Infrastructures et de M. Spinetta, que doit contenir la prochaine **Loi d'Orientation des Mobilités** (mais aussi la loi de finances) pour, à l'image de notre territoire métropolitain et régional, apporter des solutions aux questions et aux attentes ?*

Inscrivez-vous maintenant !